

Gers - Promenades de Condom

Éditorial

Voici les brèves de la semaine.
Nous vous souhaitons de Joyeuses Pâques.
À samedi peut-être.
Très cordialement,
Chantal Fauché

Sommaire

1. Communiqué aux médias
2. « Les samedis des Promenades »
3. La dernière rêverie de notre promeneur solitaire
4. Les reçus fiscaux

Communiqué aux médias

PROMENADES CE N'EST PAS FINI !

Des avancées et...
il reste... le procès principal.

Jugement du vendredi 5 avril 2019

Le juge des référés du tribunal administratif (TA) de Pau a choisi de laisser les travaux se poursuivre.

Certes cette étape nous est défavorable. Mais nous devons constater cependant que tous les arbres n'ont pas été abattus, que le square Salvandy est préservé ainsi que le monument aux morts.

C'est le résultat de la démarche des associations de défense qui ont exercé une pression sans relâche.

Et elles vont continuer à faire pression pour obtenir une restauration à l'identique des Promenades, y compris une restauration du kiosque – le kiosque a été enlevé du projet à la dernière minute –, une restauration

respectueuse de l'Histoire et de l'histoire des Condomois ainsi que de la loi.

Il reste le procès principal appelé aussi « recours au fond ».

Le recours au fond vise à poser la question du projet au regard de la loi qui protège les alignements d'arbres et à faire entendre l'ensemble des arguments contre l'aménagement des Promenades.

Ce procès principal, à la différence du recours suspensif qui n'aurait permis que de repousser le début des travaux, va juger *réellement* (c'est-à-dire « au fond ») de la légalité et de la pertinence du projet.

« Les samedis des Promenades »

Rendez-vous tous les samedis entre 11 h et midi... au kiosque.

Se retrouver pour échanger et partager.

Une organisation est en train de se mettre en place avec nos partenaires.

La dernière rêverie de notre promeneur solitaire

« Je vais me livrer à une activité de « sociologie patrimoniale comparative » ; cette « science » n'est sûrement pas écrite au grand registre des sciences c'est dommage. Je vous livre ma réflexion.

Je vous propose de comparer deux villes une intitulée A....., l'autre C..... en observant leurs comportements collectifs vis-à-vis des arbres et de leur patrimoine.

En toute rigueur scientifique j'ai pris soin de ne faire figurer que des situations climatiques identiques pour éviter de favoriser une situation par rapport à l'autre.

Les villes veulent mettre en avant leur patrimoine



Photo 1 : les arbres participent à la vie de la ville, leur taille met en valeur les monuments en soulignant leur élancement



Photo 2 : les arbres sont un problème, ils produisent des feuilles qui coûtent cher à éliminer ; alors on fait en sorte que leur taille en réduise le nombre, au détriment du confort des usagers et de la mise en valeur du patrimoine.

Les villes ont besoin d'évoluer pour répondre aux besoins d'aujourd'hui ; des travaux



nécessaires ...

Photo3 : les arbres existants sont un des éléments du cahier des charges, on adapte les travaux à leurs contraintes spécifiques en les protégeant.



Photo4 : on abat tout ce qui gêne !!!!

Je vous propose de vous livrer à un petit jeu :

affectez les photos à chacune des villes :

Photo 1 Photo2 Photo3 Photo4

Ville A...

Ville C...

Comme c'est bizarre !!!

Si vous étiez un arbre dans quelle ville aimeriez-vous vivre ?

Quel est le nom complet de la ville A..., quel est le nom complet de la ville C... ?

Répondez- nous ou patientez jusqu'au prochain bulletin.

Les reçus fiscaux

Les reçus fiscaux 2018 sont terminés mais il n'est jamais trop tard pour vous en établir un, si vous le souhaitez.

Et nous commençons les reçus fiscaux pour l'année 2019.

sont